



VILLE DE
FONTENILLES
www.ville-fontenilles.fr
05 61 91 55 81
Service Associations
associations@ville-fontenilles.fr

DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDE A LA CREATION

Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10

Nature de l'activité de votre association

Sportive

Culturelle

Solidaire

Loisirs

Identification de l'association

Nom de l'association :

Nom du/de la président(e) :

Téléphone :

E-mail :

Site web :

Numéro d'enregistrement RNA ou à défaut celui du récépissé web :

Numéro SIRET :

Type de subvention demandée	Montant €uros demandé
Subvention d'aide à la création	

INFORMATION : *Tout dossier incomplet ne pourra être instruit qu'à réception des pièces manquantes.*

Cadre réservé à la municipalité

Date d'arrivée du dossier en mairie :

Réceptionné par :

Dossier complet : OUI NON

Pièce(s) manquante(s) :

Demande de précision / complément / document :

Date de réception des pièces complémentaires :

Déclaration sur l'honneur

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné (nom et prénom)

Représentant légal de l'association

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier
- précise que la subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association.

Fait à, le

Signature :

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Pièces à joindre obligatoirement

- Demande de subvention(s) datée et signée
- Attestation d'assurance de Responsabilité Civile
- RIB ou RIP
- Budget prévisionnel
- Copie de la déclaration URSSAF (si salarié(s))
- Copie du récépissé de création de l'association en Préfecture ou copie de publication au Journal Officiel